

COMMUNIQUE DE PRESSE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 FEVRIER 2016

**Débat d'orientations budgétaires
à l'ordre du jour du conseil communautaire**

Le dernier conseil communautaire de la Lomagne Gersoise s'est déroulé le 22 février dernier, au sein du siège administratif à Fleurance. Au cours de cette assemblée, l'ordre du jour a principalement porté sur le débat d'orientations budgétaires pour définir les objectifs et projets à confier à la Lomagne Gersoise dans les années à venir.

Le Président Jean-Louis CASTELL et le 1^{er} Vice-président Denis CASTAGNET ont présenté le débat d'orientations budgétaires 2016 de la Lomagne Gersoise devant une assemblée nombreuse. S'appuyant sur les analyses financières rétrospective et prospective, qui traduisent une situation financière saine et maîtrisée, ils ont souhaité que cette présentation puisse être l'occasion d'un échange sur le projet politique et les orientations à prévoir pour les années à venir, dans un contexte économique délicat et une profonde évolution règlementaire des collectivités territoriales.

Rappelant, comme pour l'ensemble des collectivités territoriales, que la Lomagne Gersoise sera appelée à une importante ponction sur ses dotations d'état, ils ont présenté les orientations budgétaires qui proposent un maintien des taux de fiscalité, une maîtrise des charges de fonctionnement et la mise en œuvre d'un programme ambitieux d'investissements structurants en lien avec les nouvelles compétences transférées au 1^{er} janvier 2016 (tourisme, bâtiments scolaires et politique locale du commerce).

Souhaitant que la Lomagne Gersoise puisse renforcer son rôle dans l'aménagement du territoire et le déploiement d'une offre cohérente de services aux populations, particulièrement envers les équipements scolaires et de santé, les conseillers communautaires ont également insisté sur le rôle qu'aura à tenir la collectivité dans le domaine de l'économie pour soutenir l'emploi, levier du dynamisme démographique en Lomagne Gersoise.

Les débats ont conclu sur l'importance de renforcer la solidarité au sein du territoire communautaire, en s'appuyant sur l'équité fiscale et financière, la mutualisation, et raisonner en ensemble intercommunal dans la perspective de favoriser l'accueil de nouvelle population.